



Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 18/10/2016

PRESENTS :

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Gandjean-	Marc	Excusé
1er sup.	Huet-	Auguste	
membre	Amory	Bruno	
1er sup.	Léonard	Willy	
membre	Massard	Jean-Marie	Excusé
1er sup.	Tourteau	Isabelle	
membre	Creppe	François	
1er sup.	Caprasse-	Brigitte	
membre	Schröder	Diane	
1er sup.	Neysen-	Antoine	
2è sup.	Jacoby-	Sebastien	
membre	George	Amélie	
1er sup.	Bissen-	Bernard	
2è sup.	Melchior	Jean-Louis	
membre	Portzenheim	Didier	Excusé
1er sup.	Dechène	Marc	
2è sup.	Monvoisin	Pierre	

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Andrieu-	Guy	Démission
membre	Wangen	Jean-Michel	
2è sup.	Moutschen-	Benoît	
membre	Everbecq-	Thérèse	Excusée
1er sup.	Meunier	Michel	Excusé
membre	Hennuy-	Marc	
1er sup.	Haan-	Michel	Excusé
membre	Neve	Michel	
1er sup.	Louis	Cédric	
membre	Gobeaux-	Frédéric	Démission
membre	Tourteau	Claude	
président	Syne	José	
éch.urb.	Lejeune	Jules	Excusé
employée	Ralet	Noémie	

Invités: Les riverains de l'éco-quartier (uniquement lors de la visite du site)

La CCATM,

Le président ouvre la séance sur le site de l'éco-quartier à Gouvvy à 18h00 afin d'entendre les remarques et suggestions des riverains.

A 19h00, la séance est interrompue et les membres rejoignent la maison communale à Bovigny pour y poursuivre la réunion.

Monsieur Michel NEVE (propriétaire d'une parcelle concernée par l'éco-quartier) assiste à la visite du site mais quitte la séance lors de l'élaboration de l'avis de la CCATM.

(1) Demande de certificat d'urbanisme n°2 pour la création d'un éco-quartier (36 logements) à GOUVY - AVIS DE LA CCATM

Vu la demande de certificat d'urbanisme n°2 pour la création d'un éco-quartier (36 logements) à

GOUVY;

Vu la première enquête publique réalisée du 04 novembre 2015 au 19 novembre 2015;

Vu l'avis de la CCATM daté du 20 octobre 2015 et formulé comme suit:

Les membres félicitent l'attention particulière portée aux habitants de la cité Jardin. Les bâtiments ont été implantés de sorte à limiter leur impact visuel vis-à-vis des habitations situées à l'arrière du site.

Par contre, la plupart s'interrogent sur l'intimité du jardin de la pharmacie. Les habitants du bloc D auront une vue plongeante sur les parcelles situées en contrebas. Ce bâtiment ne pourrait-il pas être un étage plus bas ou davantage en recul ? Une solution alternative doit être étudiée.

Certains membres s'interrogent sur les nuisances sonores engendrées par le trafic automobile sur le site, pour les habitants des maisons de l'éco-quartier mais aussi pour ceux de la cité Jardin.

A l'unanimité, les membres de la CCATM sont favorables au projet pour autant qu'une solution soit étudiée avec les riverains pour empêcher les vues vers le jardin de la pharmacie depuis le bâtiment D.

Vu le rapport favorable conditionnel du collège communal daté du 05 janvier 2016 ;

Vu les plans modifiés déposés à l'Administration communale le 17/08/2016 ;

Vu la nouvelle enquête publique, réalisée du 15 au 29 septembre 2016, et la réunion publique prévue le 15 octobre

Considérant que les membres de la CCATM se sont rendus sur place en présence des riverains;

Considérant les informations et les précisions transmises par les différents intervenants présents sur place;

DECIDE

Article 1er: Par 7 voix sur 10, d'émettre un **avis favorable conditionnel** à la demande de certificat d'urbanisme n°2 pour la création d'un éco-quartier (36 logements) à GOUVY, **pour autant que:**

- Les bâtiments C et B soient diminués d'un étage,
- Les circulations piétonnes soient revues afin de ne pas les réaliser sur le pourtour du périmètre en bordure du voisinage, mais si possible à l'intérieur du périmètre
- L'implantation et les gabarits du bâtiment E soient revus afin de le distancier de la maison de Madame Rome et de réduire les vues vers sa maison.

En complément et comme moyens de limiter les vues sur le voisinage, lors de l'élaboration du permis d'urbanisme, les façades et hauts murs seront traités, par exemple avec de la végétalisation, (murs végétalisés ou arbres palissés, plantation de haies hautes contre les murs, plantation d'arbres de moyenne hauteur (4 à 6m), plantation de haies vives de 2m en bordure du voisinage près des maisons riveraines,...)

Monsieur Michel NEVE rejoint la séance.

(2) Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 - APPROBATION

DECIDE

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 est **APPROUVE**.

(3) Divers/Questions d'actualité

PREND ACTE

- Parc éolien de Beho:

La conseillère en aménagement du territoire et urbanisme informe les membres de la CCATM qu'une réunion préalable d'information est prévue le 17 novembre 2016 à 19h à la salle "les 3 Frontières" à

Beho.

- Schéma de structure communal:

La conseillère en aménagement du territoire et urbanisme rappelle aux membres de la CCATM que la réunion publique est prévue le 19 octobre à 19h30 à la salle "Ciné chez nous " à Gouvy.

- Prochaine réunion de la CCATM:

La CCATM se réunira le 13 décembre 2016 à 20h afin de remettre un avis officiel sur le schéma de structure communal.

Le président clôture la séance à 20h06.

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne